

**ELLE POURRAIT SOIGNER  
VOTRE GRAND-MÈRE,  
MAIS ELLE NE LE FERA PAS.**

27 SEPT. 2020

**NON**

Marta, aide-soignante polonaise, ne pourra plus pratiquer en Suisse.

**À L'INITIATIVE DE LIMITATION**  
LIMITATION-NON.CH

## **Argumentaire court contre l'initiative populaire fédérale « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »**

### **1. Exigences de l'initiative « Pour une immigration modérée »**

L'initiative « Pour une immigration modérée » vise à régler de manière autonome l'immigration des étrangers en Suisse et donc à renégocier la libre circulation des personnes avec les pays membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ou à y mettre un terme si aucun résultat n'est obtenu. Elle prévoit en outre que les accords comparables soient interdits par la Constitution. Son acceptation signifierait la fin des accords bilatéraux avec l'UE et impliquerait également la renégociation des conditions d'affiliation de la Suisse à l'AELE.

#### **Texte de l'initiative**

L'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) » a la teneur suivante :

**La Constitution est modifiée comme suit :**

#### **Art. 121b Immigration sans libre circulation des personnes**

<sup>1</sup> La Suisse règle de manière autonome l'immigration des étrangers.

<sup>2</sup> Aucun nouveau traité international ne sera conclu et aucune autre nouvelle obligation de droit international ne sera contractée qui accorderaient un régime de libre circulation des personnes à des ressortissants étrangers.

<sup>3</sup> Les traités internationaux et les autres obligations de droit international existants ne pourront pas être modifiés ni étendus de manière contraire aux al. 1 et 2.

#### **Dispositions transitoires ad art. 121b (Immigration sans libre circulation des personnes)**

<sup>1</sup> Des négociations seront menées afin que l'Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes cesse d'être en vigueur dans les douze mois qui suivent l'acceptation de l'art. 121b par le peuple et les cantons.

<sup>2</sup> **Si cet objectif n'est pas atteint, le Conseil fédéral dénonce l'accord visé à l'al. 1 dans un délai supplémentaire de 30 jours.**

Conseil fédéral et Parlement recommandent au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative de limitation, sans contre-projet. Le 15 mai 2019, le Conseil fédéral a adopté une série de mesures afin d'encourager le potentiel

**NON****À L'INITIATIVE DE LIMITATION**

de main-d'œuvre indigène de manière ciblée et de garantir que la libre circulation des personnes continue de ne pas supplanter la main-d'œuvre en Suisse, mais de la compléter là où il le faut.

## **2. Les auteurs de l'initiative et leurs arguments pour mettre fin à la libre circulation des personnes**

Les auteurs de l'initiative de limitation sont issus de la mouvance de l'Union démocratique du centre (UDC) et de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN). De leur point de vue, le fait que l'initiative « contre l'immigration de masse », approuvée par le souverain le 9 février 2014, n'ait pas été mise en œuvre dans l'esprit de ses auteurs parle en faveur de l'adoption de l'initiative de limitation. Les auteurs de l'initiative « contre l'immigration de masse » comme les auteurs de l'initiative de limitation appellent à une gestion autonome de l'immigration par la Suisse. Les auteurs de l'initiative veulent enfin résoudre le « problème de l'immigration illimitée ». Selon eux, les effets pervers de ce phénomène se font sentir quotidiennement. La concurrence sur le marché du travail augmente – les travailleurs plus âgés perdent leur emploi et sont remplacés par de jeunes étrangers, les logements se raréfient, les loyers et les prix immobiliers explosent, les paysages sont de plus en plus bétonnés et les infrastructures comme les routes, les trains et les écoles notamment, sont bondées. Cette immigration massive provoque des problèmes culturels quasi insolubles dans les écoles et sur le marché du travail. Les auteurs de l'initiative se servent également de la crise du coronavirus pour faire avancer leur cause. Évoquant la menace d'un chômage de masse, ils critiquent le Conseil fédéral et le Parlement, qui veulent rouvrir les frontières et rétablir la libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse. Une telle mesure constitue selon eux un affront à tous les chômeurs. Plutôt que de faire de la relance de l'immigration de masse en provenance de l'UE une priorité, le Conseil fédéral et le Parlement seraient mieux inspirés de s'occuper de leur propre population.

**NON****À L'INITIATIVE DE LIMITATION**

### 3. Messages clés et arguments contre l'initiative

Presque tous les partis politiques ainsi que les organisations faitières de l'économie, les syndicats et d'autres organisations s'engagent contre l'initiative. Les messages clés de l'usam sont les suivants :

#### **La prospérité par l'ouverture**

1. Le commerce international crée de la croissance et donc plus d'emplois. La création d'emplois procure la sécurité de l'emploi.

**NON à l'initiative de limitation : le commerce international crée la sécurité de l'emploi.**

2. La libre circulation des personnes est d'une importance cruciale pour l'économie et la sécurité de l'emploi. Elle permet aux entreprises d'accéder à un réservoir de travailleurs qualifiés dans l'UE, de manière souple et non bureaucratique.

**NON à l'initiative de limitation : un marché du travail ouvert constitue un important réservoir de travailleurs qualifiés pour les PME.**

3. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, l'exploitation du potentiel indigène est un objectif important de la politique suisse du marché du travail. Les demandeurs d'emploi sont soutenus par des mesures visant à encourager le potentiel de main-d'œuvre en Suisse. La formation professionnelle et la formation continue sont les clés des perspectives et de la sécurité de l'emploi.

**NON à l'initiative de limitation : exploiter le potentiel indigène consiste à mettre l'accent sur la formation et la formation continue dans le but de garantir et de promouvoir de manière optimale les chances de chacun sur le marché de l'emploi.**

#### **La prospérité par l'ouverture – l'approche bilatérale comme recette du succès**

La Suisse gagne un franc sur deux à l'étranger. En Europe, elle est parvenue à suivre sa propre voie et à conclure avec l'UE des accords spécialement adaptés à ses besoins (accords bilatéraux I). En tant que petit pays au cœur de l'Europe, la Suisse doit pouvoir entretenir de bonnes relations avec l'UE. Ces dernières années, les accords bilatéraux ont apporté plus de croissance et une plus grande prospérité à l'économie suisse. Comme l'accord sur la libre circulation des personnes est lié aux six autres accords bilatéraux I (accord sur les entraves techniques au commerce, accord sur l'agriculture, accord sur les transports terrestres, accord sur le transport aérien, accord sur les marchés publics et accord sur la recherche), l'acceptation de l'initiative de limitation entraînerait la résiliation de l'ensemble des accords, laquelle aurait des conséquences dommageables pour les entreprises suisses en termes d'accès au marché de l'UE. D'un point de vue économique, l'initiative ignore en particulier l'importance considérablement accrue des chaînes transfrontalières de création de valeur. Les PME suisses sont championnes à l'exportation. Avec la résiliation des accords bilatéraux I, les entreprises suisses

**NON****À L'INITIATIVE DE LIMITATION**

perdraient leur accès direct au marché intérieur de l'UE et, avec lui, une bonne partie de leur compétitivité. Aujourd'hui, les marges sont déjà étroites dans de nombreux secteurs. La résiliation des accords bilatéraux I aurait de graves conséquences pour l'emploi en Suisse, en particulier au sein des PME orientées vers l'exportation.

La libre circulation des personnes a contribué à atténuer la pénurie de travailleurs qualifiés. En Suisse, elle n'a pas entraîné d'éviction ni de pression salariale sur les travailleurs peu qualifiés. Les mesures d'accompagnement (FlaM) ont prouvé leur efficacité. La résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) aurait en revanche de graves conséquences. La résiliation des accords bilatéraux I entraînerait un affaiblissement considérable de l'économie suisse et des pertes de revenus notables pour la population suisse. L'adoption de l'initiative de limitation se traduirait par une baisse de la productivité, une perte de prospérité et une hausse du chômage.

**NON à l'initiative de limitation : le commerce international crée la sécurité de l'emploi**

L'intégration de la Suisse dans l'économie internationale est un facteur clé de sa réussite. Un franc sur deux gagné par l'économie suisse l'est à l'étranger. Le commerce international génère de la croissance et garantit l'emploi en Suisse. Environ 600 000 nouveaux emplois ont été créés depuis 2010. Cette croissance n'a pas entraîné de détérioration des conditions de travail ni de discrimination à l'égard des travailleurs nationaux. L'immigration de travailleurs de l'UE résultant de la libre circulation des personnes ne s'est pas traduite par une augmentation du chômage des travailleurs suisses. Le taux d'emploi des travailleurs nationaux et étrangers a au contraire augmenté. Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes en 2002, les salaires ont aussi connu une évolution positive. Le salaire réel moyen a augmenté en moyenne de 0,7% par an au cours des dix-sept dernières années. Des mesures d'accompagnement ont été introduites le 1er juin 2004 afin de protéger les travailleurs contre les risques de sous-enchère des conditions de salaire et de travail suisses. Ces mesures garantissent en outre des conditions de concurrence identiques pour les entreprises indigènes et étrangères. Un système de contrôle garantit la bonne application des mesures d'accompagnement. Les expériences à l'étranger sont importantes pour la future carrière des jeunes en particulier. Quelque 800 000 Suisses de l'étranger profitent de la libre circulation des personnes. La crise du coronavirus a mis en évidence les conséquences que peut avoir la fermeture partielle des frontières sur le marché du travail suisse. Pour diverses branches et entreprises, les déplacements transfrontaliers sont vitaux pour assurer la vente et l'achat de produits ; la crise du coronavirus a empêché d'écouler de la marchandise.

**NON à l'initiative de limitation : exploitation du potentiel indigène et sécurité des travailleurs de plus de 50 ans**

Exploiter le potentiel indigène consiste à mettre l'accent sur la formation et la formation continue dans le but de garantir et de promouvoir de manière optimale les chances de chacun sur le marché de l'emploi.

**NON****À L'INITIATIVE DE LIMITATION**

L'importance des travailleurs âgés pour l'économie suisse se reflète dans le niveau élevé de participation des « plus de 50 ans » au marché du travail. L'ensemble des mesures visant à promouvoir le potentiel indigène ainsi que l'obligation d'annoncer les postes vacants, en vigueur depuis le 1er juillet 2018, plaident contre l'adoption de l'initiative de limitation.

**NON à l'initiative de limitation : un marché du travail ouvert constitue un important réservoir de personnel qualifié pour les PME**

L'accord sur la libre circulation des personnes permet aux entreprises suisses de recruter dans les pays de l'UE/AELE des spécialistes qu'elles ne parviennent pas à trouver au niveau local. La libre circulation des personnes est d'une importance cruciale pour l'économie et la sécurité des emplois. Elle permet aux entreprises de puiser, avec souplesse et sans trop de contraintes administratives, dans un large bassin européen de travailleurs. Les baby-boomers partent à la retraite et, à l'horizon 2030, le nombre de personnes qui quitteront le marché du travail sera supérieur au nombre de celles qui y entreront. La pénurie de travailleurs qualifiés s'aggravera surtout dans les professions exigeant un diplôme de l'enseignement supérieur. L'impossibilité pour certains secteurs de satisfaire leur besoin en main-d'œuvre qualifiée en provenance des pays de l'UE/AELE en raison de l'absence de libre circulation des personnes menace également les emplois de la main-d'œuvre indigène dans ces secteurs, par exemple dans celui du tourisme et de la restauration.

**NON à l'initiative de limitation : l'immigration en provenance des pays de l'UE soutient les assurances sociales**

Les opposants à la libre circulation des personnes prétendent que les immigrés de l'UE représentent une charge pour le système suisse de sécurité sociale. L'immigration a des répercussions positives sur le résultat de répartition du 1er pilier. Les cotisations des employeurs et des employés constituent la principale source de financement du premier pilier (AVS/AI/APG/PC). Selon le 16e rapport de l'Observatoire du SECO, les cotisations des employés et des employeurs couvraient 64% des dépenses de ce régime en 2019, le reste étant financé pour l'essentiel par le secteur public au moyen d'impôts. La statistique des revenus de l'AVS permet de suivre avec précision l'évolution du substrat économique assujéti aux cotisations sur la période concernée.

**NON à l'initiative de limitation : les mesures d'accompagnement (FlaM) contribuent à la protection des salaires**

Les arguments des partisans de l'initiative de limitation selon lesquels l'immigration ferait généralement baisser les salaires ne tiennent pas. Des mesures d'accompagnement ont été introduites le 1er juin 2004 afin de protéger les travailleurs contre les risques de sous-enchère des conditions de salaire et de travail en Suisse. Elles visent en outre à garantir des conditions de concurrence identiques pour les entreprises indigènes et étrangères.

**NON à l'initiative de limitation : autres conséquences d'une résiliation de l'ALCP**

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) est lié aux six autres volets des accords bilatéraux I par la clause guillotine. La résiliation de l'ALCP entraînerait automatiquement celle des autres accords. La disparition de la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité aurait des conséquences particulièrement graves pour les PME. La charge administrative pour les exportations vers l'UE augmenterait sans aucun doute. La commercialisation des produits serait plus coûteuse. Il en irait de même pour les marchés publics. L'accord sur les marchés publics permet aux PME d'accéder à des marchés publics supplémentaires. La résiliation de l'accord sur l'agriculture mettrait fin à la facilitation du commerce des produits agricoles. La reconnaissance mutuelle des réglementations sur les produits deviendrait obsolète. Certains règlements techniques pourraient être révoqués.

**NON à l'initiative de limitation : impact environnemental**

Les opposants à la libre circulation des personnes pointent de plus en plus son impact environnemental. À l'échelle mondiale, le lieu à partir duquel une personne augmente ou réduit son bilan de CO2 n'a toutefois aucune importance. Les émissions croissantes de CO2 doivent être stabilisées via une exploitation plus judicieuse des potentiels d'économie et de production d'énergie existants ainsi que par la mise au point et l'application de nouvelles technologies.

**NON à l'initiative de limitation : pas de politique du bouc émissaire**

L'initiative de limitation invoque souvent le stress dû à la densité de la population. Les trains et bus bondés ainsi que les embouteillages sur les routes en constitueraient la preuve. Au cours des dernières années, l'infrastructure des transports en Suisse a atteint ses limites de capacité non pas principalement du fait de l'immigration, comme le prétendent les auteurs de l'initiative, mais en raison de la modification du comportement de l'ensemble de la population en matière de mobilité. L'augmentation du trafic de loisirs est avant tout un signe de prospérité. La lutte contre les quelque 25 000 heures de bouchons qui paralysent le réseau des routes nationales chaque année et contre la surcharge occasionnelle des transports publics passe par des extensions de capacité ciblées, des horaires densifiés et une utilisation plus rationnelle des infrastructures.

Berne, 29 juin 2020

**Comité PME « NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois »**

**Schwarztorstrasse 26**

**3007 Berne**

**[www.limitation-non.ch](http://www.limitation-non.ch)**